

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
ROUBAIX - TOURCOING  
51, Rue du Capitaine Aubert  
BP 30099  
59052 ROUBAIX CEDEX 01

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"  
74 RUE JEAN JAURES  
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Sté SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"  
74 RUE JEAN JAURES  
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 475 680 815

<1366/1971B20003>

Pièces déposées le 13/04/2006

Numéro : 2602544

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17/03/2006  
- Changement de Directeur général

Le Greffier associé, J. SOINNE



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.  
LA TRACÉ CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES  
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL MANANT DU GREFFE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2006

Le 17 mars 2006 à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration de la SA d'H.L.M. LOGICIL dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq 74, rue Jean Jaurès et immatriculée au R.C.S. Roubaix Tourcoing sous le n° 475.680.815, se sont réunis audit siège sur convocation écrite du Président.

Monsieur le Président préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'administration. Il constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Il ouvre la séance assisté de Madame Nadine LEROY, secrétaire.

### **Nomination du nouveau Directeur Général :**

---

Le Président rappelle que M. Bruno COGNAT a été nommé Directeur Général de LOGICIL, par délibération du conseil d'administration du 26 mai 2005, pour une durée équivalente à celle du mandat de Président.

Le Président informe le conseil de la démission de M. Bruno COGNAT de ses fonctions de Directeur Général à effet du 16 mars 2006.

Le Président propose de nommer aux fonctions de Directeur Général, M. Philippe REMIGNON.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration désignent M. Philippe REMIGNON aux fonctions de Directeur Général, pour la durée restante à courir équivalente à celle du mandat de Président, conformément à l'article 16 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

M. Philippe REMIGNON remercie le conseil de la confiance qui lui est témoignée et déclare accepter ces fonctions. Il précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ces fonctions.

➤ **Pouvoirs du directeur général :**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi du 15 mai 2001 et à l'article 16 des statuts, pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Il met en œuvre et veille à l'exécution de toutes les décisions du conseil d'administration, notamment celles se rapportant :

- à l'investissement,
- à la revente du patrimoine,
- au recours à l'emprunt

qui demeurent du seul ressort du conseil d'administration.

A toutes fins utiles, il est précisé que les pouvoirs attribués à M. Philippe REMIGNON comportent la faculté de consentir des délégations de pouvoir.

Il est également précisé que les fonctions de M. Philippe REMIGNON, par ailleurs Directeur Général de l'Association de Gestion du Groupe C.M.H., sont exercées à titre gratuit.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
Le Président,

Jean QUENSIERRE.